

<u>Cadre réservé à l'école</u>	Dossier complet	
	OUI	NON

Codification scolarité

--	--	--



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Ecole Saint Eloi
225 boulevard Descat
59200 Tourcoing

Dossier de Contribution familiale

Ecoles du Cotec - Année scolaire 2020/2021

Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant dans une école privée catholique sous contrat d'association et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Cette école fait partie du **Cotec** (Comité Tourquennois des Ecoles Catholiques) qui regroupe 17 écoles primaires et maternelles réparties sur la ville de TOURCOING (*).

Nous vous demandons une contribution qui nous permettra d'engager les dépenses spécifiques qui ne sont pas prises en charge par la collectivité publique.

Dans un respect des familles et dans une dynamique de solidarité, nous avons établi un **barème en fonction** :

- De votre **quotient familial** délivré par votre **CAF** Caisse d'Allocations Familiales (**)
- Du **nombre d'enfants scolarisés dans les écoles du Cotec** de Tourcoing (Cardinal Liénart, Françoise Dolto, Notre Dame de Wailly, Notre Dame de la Consolation, Notre Dame de Lourdes, Notre Dame de la Marlière, Sainte Adèle, Saint Blaise, Saint Christophe, Sainte Clotilde, Saint Eloi, Saint Jean, Sainte Lucie, Sainte Marie, Saint Matthieu, Saint Pierre, Saint Raphaël).

Important : N'oubliez pas de signer les pages 3 et 4 du dossier.

(*) Pour les familles habitant une autre commune que Tourcoing, l'école va déposer un dossier de demande de prise en charge intercommunale auprès de la mairie de Tourcoing. Merci de compléter et de remettre dans les plus brefs délais le dossier au secrétariat (cf article 6 du règlement).

(**) Pour les familles non allocataires de la C.A.F., merci de vous reporter en page 2 pour prendre connaissance des documents à fournir afin de permettre le calcul du quotient.

Déterminer le montant de votre contribution familiale :

(Veiller svp à rendre le dossier **COMPLET** à l'école)

☞ **Vous possédez un n° d'allocataire CAF (France ou Belgique) :**

Joindre au dossier une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois, délivré par votre Caisse d'Allocations Familiales. Ce document est disponible dans votre espace CAF – www.caf.fr – vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.

☞ **Vous ne possédez pas de n° d'allocataire CAF :**

Veillez procéder au calcul comme indiqué ci-contre et joindre au dossier une photocopie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.

Revenu fiscal de référence du foyer ÷ 12	=	T1*
Prestations familiales du dernier mois connu	=	T2**
TOTAL des ressources : T1 + T2	=	R
Nombre de parts	=	P***
R ÷ P = montant de votre quotient familial	=	

T1* = Ressources annuelles

Revenu fiscal de référence des parents figurant sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019, et pour les employeurs et travailleurs indépendants, avant report des déficits antérieurs.

T2 = Prestations familiales**

Les prestations familiales retenues pour le calcul sont celles versées pour le dernier mois connu à l'exception de :

- L'allocation de rentrée scolaire.
- La prime de déménagement.
- L'allocation d'éducation spéciale « retour au foyer ».
- La prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).
- Le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE.

P* = Nombre de parts**

- Seul (célibataire, concubin, divorcé) : 1 part fiscale
- Marié ou PACSé, parent isolé : 2 parts fiscales
- Veuf : 2 parts fiscales si au moins 1 enfant à charge
- Pour 1 enfant : 0,5 part
- Pour 2 enfants : 1 part
- Pour 3 enfants : 2 parts

Barème mensuel par enfant scolarisé dans les écoles du Cotec

Grille de contribution familiale 2020-2021

(La contribution familiale est payée sur 10 mois de Septembre à Juin).

	Quotient CAF en €	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A	0 à 420	14,50 €	12,00 €	11,00 €
B	421 à 525	18,00 €	15,00 €	14,00 €
C	526 à 625	23,00 €	19,00 €	17,00 €
D	626 à 730	29,50 €	24,00 €	21,00 €
E	731 à 840	35,50 €	28,50 €	25,00 €
F	841 à 950	41,00 €	33,00 €	29,00 €
G	951 à 1070	46,00 €	37,00 €	33,00 €
H	1071 à 1190	51,50 €	42,50 €	38,00 €
I	1191 et +	56,50 €	47,00 €	43,00 €
Cadre réservé à l'école Codification scolarité				soit € / mois

Le chef d'établissement se tient à votre disposition pour étudier les cas particuliers.

Contrat de contribution familiale

Entre

L'école Saint Eloi, (Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association),

- Désignés ci-dessous « **l'établissement** », **d'une part, et**

Les représentants légaux de(s) l'enfant(s)

- Désigné(s) ci-dessous « **le(s) Responsable(s)** », **d'autre part,**

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Lien (Père, mère, autre -précisez)		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Adresse courriel @		
N° de téléphone		

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant (ou des enfants) :

Nom	Prénom	Né(e) le	Classe	Etablissement fréquenté

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant (ou les enfants) ci-dessus sera(ont) scolarisé(s) par le(s) parent(s) au sein de l'établissement ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant (ou les enfants) désigné(s) ci-dessus pour l'année scolaire **2020/2021**. L'établissement s'engage également à assurer des prestations proposées en annexe, selon les choix définis par les parents.

Article 3 – Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant (ou les enfants) désigné(s) ci-dessus au sein de l'établissement pour l'année scolaire **2020/2021**. Ils reconnaissent être informés du projet éducatif, du règlement intérieur, du règlement financier de l'établissement qu'ils s'engagent à respecter, et ont en outre pris connaissance des informations relatives à la gestion des données personnelles (RGPD).

Article 4 – Frais de contribution

Les frais de contribution ont été établis pour l'année scolaire 2020/2021. Ils comprennent plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, ...), dont le détail et les modalités de paiement figurent en annexe dans le règlement financier. En cas de non-présentation des justificatifs de ressources demandés, le barème maximum sera appliqué.

Article 5 – Période de validité

Ce contrat a une valeur d'un an et n'est pas automatiquement reconductible l'année scolaire suivante, notamment en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Article 6 – Intercommunalité (Scolarisation hors de la commune de domicile)

Afin de valider votre première demande d'inscription, vous êtes tenus de rendre le dossier de « Demande de scolarisation hors de la commune de domicile », dûment complété, accompagné de TOUS les justificatifs demandés, (liste disponible au secrétariat).

Article 7 – Assurance scolaire

Les élèves inscrits bénéficient des garanties de l'assurance scolaire Verspieren pour l'année scolaire 2020/2021, www.assurance-scolaire.verspieren.com. Vous reconnaissez avoir reçu toutes les informations relatives à ce contrat d'assurance.

1 copie de ce dossier est remis au(x) responsable(s)

A Tourcoing le, (date)

Les Représentants légaux,

(Précédé de la mention manuscrite « ceci est un contrat qui m'engage »)

Le Chef d'établissement,

